

COMPLÉTER EN LETTRES MOULÉES SVP

A Identification du demandeur			
<i>Si le demandeur n'est pas le propriétaire de l'immeuble, une procuration doit être jointe à la demande.</i>			
<input type="checkbox"/> Mme	Nom et prénom du demandeur		
<input type="checkbox"/> M.			
Nom de la compagnie (le cas échéant)			
Adresse du demandeur (numéro, rue, appartement)		Ville	Code postal
Adresse @	N° Téléphone	N° Cellulaire	
<i>Si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de 6 mois, veuillez fournir la date et le numéro d'inscription de l'acte de vente notarié au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement).</i>			
Date de publication		N° d'inscription	

B Localisation des travaux		
Adresse des travaux (numéro, rue)	ET / OU	N° de cadastre (numéro à 7 chiffres ex : 2 333 444)

C Nature de la demande	
<input type="checkbox"/>	Revégétalisation de la bande de 5 mètres
<input type="checkbox"/>	Ouvrages ou travaux dans la rive
<input type="checkbox"/>	Rénovation et entretien (mur de soutènement, muret ou autres)
<input type="checkbox"/>	Autres : _____

D Concepteur principal des plans			
Nom de l'entreprise		Nom du professionnel	
Adresse de l'entreprise / Ville /Code postal			N° Téléphone de l'entreprise
Adresse @	Date du plan	N° du plan	

E Exécutant des travaux			
<input type="checkbox"/> Entrepreneur licencié (remplir cette section)		<input type="checkbox"/> Demandeur ou propriétaire (passer à la section F)	
Nom de l'entreprise		Nom du responsable du chantier	
Adresse / Ville /Code postal		Téléphone du responsable	
Adresse @	Téléphone	Numéro de licence RBQ (obligatoire)	

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un certificat de localisation, à l'échelle approximative de 1:500, indiquant la localisation existante de la construction, des bâtiments, de l'équipement, de l'ouvrage ou des travaux, ou un plan de projet d'implantation de la localisation projetée, préparé par un arpenteur-géomètre, de la construction, du bâtiment, de l'équipement, de l'ouvrage ou des travaux et présentant, s'il y a lieu, tout élément susceptible d'affecter les travaux, notamment la topographie, les servitudes, les sentiers, les passages, les infrastructures, les lignes de transmission électrique, les installations sanitaires, les ouvrages de captage des eaux souterraines, la ligne des hautes eaux, etc.; ▪ Un plan réalisé à partir du certificat de localisation qui délimite les plans d'eau, la ligne des hautes eaux, la rive, le littoral, la bande à revégétaliser de 5 mètres, les sentiers d'accès au plan d'eau, les espèces végétales présentes ou projetées et toutes informations susceptibles d'affecter la qualité de l'environnement; ▪ Un plan qui délimite la topographie et la pente des terrains riverains; ▪ L'emplacement des arbres à abattre, leur essence, les raisons justifiant leur coupe ainsi que leur diamètre, mesuré à 1,2 mètre du niveau moyen du sol. 	

NORMES GÉNÉRALES À RESPECTER

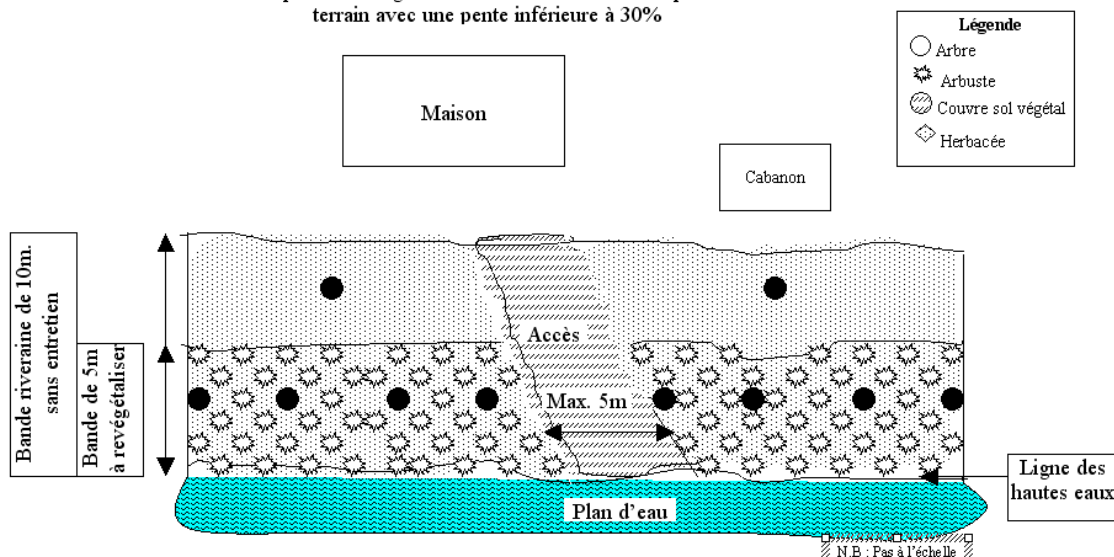
- Aucun entretien de la végétation n'est permis sur une distance minimale de 10 mètres, calculée à partir de la ligne des hautes eaux, pour un terrain ayant une pente inférieure à 30 % (faible pente), ou de 15 mètres pour un terrain ayant une pente égale ou supérieure à 30 % (forte pente).
- Les 5 mètres suivant la ligne des hautes eaux doivent être revégétalisés avec une combinaison de végétaux représentant les trois strates (herbacées, arbustes et arbres).
- Les plantations doivent être faites en quinconce avec une distance entre les plants de 1 mètre pour la strate arbustive et de 5 mètres pour la strate arborescente. La strate herbacée doit couvrir toute la superficie à revégétaliser. Les espèces végétales autorisées sont uniquement celles énumérées au Tableau 6 du *Règlement de zonage* numéro 601.
- L'ouverture dans la végétation pour un accès au plan d'eau doit avoir un couvre-sol végétal. La largeur maximale de l'ouverture est de 5 mètres pour un terrain à faible pente et de 1 mètre pour un terrain à forte pente.
- Dans le cas d'un terrain à forte pente, il est permis d'ouvrir une fenêtre dans la végétation d'une largeur maximale de 5 mètres permettant la vue sur le plan d'eau.
- Le dégagement et l'entretien de la végétation sont permis dans une bande de 2 mètres au pourtour des bâtiments existants.
- Aucuns travaux dans le littoral ne sont autorisés.
- Des normes s'appliquant à des cas particuliers sont précisées au *Règlement de zonage* numéro 601.

EXEMPLE DE CROQUIS À JOINDRE

Items à intégrer sur le plan :

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Croquis fait sur un plan d'implantation ou un certificat de localisation réalisé par un arpenteur-géomètre 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Profil et pente de la rive ➤ Localisation des accès
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification de la ligne des hautes eaux, de la rive ainsi que la bande de protection de 5 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Localisation et identification des espèces végétales ➤ Concepteur des plans
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projection au sol des bâtiments et des équipements présents et projetés 	

Exemple d'aménagement dans la bande riveraine pour un terrain avec une pente inférieure à 30%



F Estimation des coûts des travaux et échéancier des travaux

Évaluation des coûts des travaux	Date de début des travaux	Date de fin des travaux
----------------------------------	---------------------------	-------------------------

FRAIS D'ÉTUDE

Ouvrages et travaux dans la rive et littoral	20,00\$
Renouvellement du certificat d'autorisation	50,00\$

Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables

Assurez-vous de fournir tous les documents requis afin de réduire le délai d'émission du certificat d'autorisation

G Signature du demandeur (obligatoire pour la délivrance du certificat d'autorisation)

<p>Nom et prénom (en lettres moulées) _____</p> <p>Date de la demande _____ (aaaa-mm-jj)</p>	<div style="border: 2px solid black; width: 100%; height: 100%; margin: 0 auto;"></div> <p style="margin-top: 5px;"><i>Signature du demandeur</i></p>
--	---

VILLAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DAVID
 2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
 TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4238 TÉLÉCOPIEUR 819-322-6327 www.valdavid.com